

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 15 Avril 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 24 membres, absents excusés ayant donné procuration : 2 membres, absents excusés : 1 membres, absent : 0 membre

POINT N° 9**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2026**

Mme la Maire expose :

Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Mars 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSEL

La Maire

Noëllie HESTIN

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260415-9_2026-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026